

Maîtres Danielle CUVELIER et Marc TAÏ-LEUNG, Commissaires de Justice associés
membres de la SELARL ACT O CARRE
à la Résidence de 97470 SAINT-BENOIT,
y domiciliée 7, Rue des Dahlias, ZAC II Bras Fusil, l'un d'eux soussigné

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU VENDREDI 05 AVRIL 2024

Taxes : La vente se déroule TVA comprise

Frais : 17.69 % TTC en sus.

Enlèvement immédiat.

Paiement Chèque ou Espèces (jusqu'à 1000 EUROS)

Enlèvement immédiat à la fin de la vente.

Professionnels, pensez à apporter le cachet de votre entreprise.

Garanties bancaires : pourront être adressés à l'Etude ou transmises lors de l'inscription à la vente.

les étapes de la vente aux enchères

La vente aux enchères, qu'elle soit volontaire ou judiciaire, se déroule en trois étapes :

- La mise à prix des lots : c'est le Commissaire de Justice qui fixe le prix de départ des enchères lors de la vente de chaque lot qui peut être constitutif de plusieurs objets. Il détermine la base de ce prix de vente en fonction de la valeur estimative du bien présenté (son état, sa qualité, sa rareté et le public présent à la vente).
- L'enchère : Une fois la mise à prix annoncée, les personnes intéressées se manifestent par un signe visible et sans équivoque qui a pour conséquence direct de porter une enchère et ainsi monter le prix du bien.
- L'adjudication : lorsqu'aucune personne ne fait monter les enchères, le dernier enchérisseur devient l'acquéreur du bien après trois criées.

Les conditions générales d'une vente aux enchères

Toutes nos ventes aux enchères débutent par un rappel des conditions de la vente des meubles ou effets mobiliers et la fixation de la valeur des surenchères.

1. Les objets sont vendus dans l'état où ils se trouvent sans aucune garantie ni quant à la qualité ou quantité, ni quant aux défauts cachés, apparents ou non apparents ou réhibitoires
1. Les biens une fois adjugés au plus offrant sont sous l'entière responsabilité de l'acquéreur et sont à enlever de suite après paiement comptant du prix d'adjudication et des frais

2. Le montant de l'adjudication est TTC et les frais légaux + TVA (8.5 %) s'ajoutent au prix adjugé.
3. En cas de paiement par chèque, la propriété reste acquise jusqu'au crédit définitif du chèque.

Suivant les dispositions légales, le délai de prescription des actions en responsabilité civile est de 5 ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

CETTE LISTE EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIEE

JUSQU'AU JOUR DE LA VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A PARTIR DE 09H30

**PREMIERE VENTE : LIEU : 12 RUE AMBROISE CROIZAT ZA COMMUNE BEGUE LES BAS 97441
SAINTE SUZANNE**

Visite le jour même de la vente à partir de 09H45

01 chambre froide 113 m3 PORTISO
01 chariot élévateur thermique NISSAN
01 transpalette manuel
03 racks à palettes
01 lot de caisse en plastique
01 lot de caisse palettes
02 extincteurs
01 système d'alarme
01 ensemble (bureau + chaise + meuble bas)
01 armoire de rangement
01 ordinateur avec 02 écrans
01 armoire de brassage
01 téléphone GIGASET

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU VENDREDI 05 AVRIL 2024

A PARTIR DE 11H30

**DEUXIEME VENTE : LIEU : ROND POINT DES METIERS QUARTIER FRANÇAIS 97441 SAINTE
SUZANNE**

Visite le jour même de la vente à partir de 11H15

Lot de feuilles de tôles aluminium sur bobines + accessoires divers pour gouttières en aluminium







